

# CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

*Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.*

## EUROCOPTER

### Hélicoptères EC 130

Génération hydraulique - Fluide hydraulique (ATA 29)

#### 1. MATERIELS CONCERNE :

Hélicoptères EC 130 B4 avant MOD 073718.

**Attention :** Cette Consigne de Navigabilité s'adresse au personnel de maintenance et aux équipages.

#### 2. RAISONS :

Cette Consigne de Navigabilité (CN) vise à interdire l'utilisation du fluide MIL-H-5606 (code Otan H-515) pour les servo-commandes, ce fluide n'étant pas certifié.

La Révision 1 de la présente CN a pour but la prise en compte du Téléx Alert EUROCOPTER EC 130 n° 29A001.

#### 3. ACTIONS REQUISES ET DELAI D'APPLICATION

**3.1.** Depuis la date d'entrée en vigueur de l'édition originale de la présente CN, l'utilisation du fluide MIL-H-5606 (code Otan H-515) est interdite.

**3.2.** A compter de la date d'entrée en vigueur de la Révision 1 de la présente CN :

**3.2.1.** Avant le prochain vol, modifier les étiquettes sur les bâches hydrauliques selon les directives décrites dans le § 2.B.1 du Téléx Alert EC 130 n° 29A001 cité en référence.

**3.2.2.** Pour les opérateurs ayant utilisé le fluide hydraulique MIL-H-5606, au plus tard dans les 50 heures de vol, vidanger et rincer les circuits hydrauliques et les remplir avec du fluide hydraulique MIL-H-83282, suivant les directives décrites dans le § 2.B.2 du Téléx Alert cité en référence.

**3.3.** Avant montage sur appareil des bâches hydrauliques détenues en rechange, modifier les étiquettes des bâches suivant les directives décrites dans le § 2.B.1 du Téléx Alert cité en référence.

**Nota** : La révision ITR 1C du manuel de vol EC 130 B4 mentionnée en référence prend en compte l'interdiction d'utilisation du fluide MIL-H-5606.

---

**REF.** : Manuel de vol EC 130 B4 Révision n° ITR 1C.  
Télex Alert EUROCOPTER EC 130 n° 29A001

---

La présente Révision 1 remplace la CN originale 2001-501-001(A) du 31 octobre 2001.

---

**DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :**

**CN Originale** : Dès réception de la CNT  
diffusée le 09 OCTOBRE 2001

**Révision 1** : 02 FEVRIER 2002